

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 11 avril 2018 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 45, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

## **1. Ouverture et présences**

### **SONT PRÉSENTS :**

MMES	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
MM.	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Ghislain Michaud	Price
	Gilles Laflamme	Padoue
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Michel Paris	Sainte-Jeanne-d'Arc
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli

### **SONT ABSENTS :**

M.	Maurice Chrétien	Ste-Jeanne-d'Arc
----	------------------	------------------

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances  
Mme Martine Caron, directrice développement, aménagement et RH

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

M. Martin Soucy demande une minute de silence par respect pour les victimes de l'accident d'autobus qui a fait 16 morts, décimant un club de hockey junior de la Saskatchewan le 6 avril dernier.

L'assemblée accueille Mme Kathy Laplante, conseillère en développement de la MRC, qui leur présente le rapport annuel du Parc régional de la rivière Mitis ainsi que le plan d'action 2018.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**C.M. 18-04-075**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

### **A. GESTION**

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal des séances du mercredi 14 mars 2018
  - a) Adoption
  - b) Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

## **B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. Projet de construction d'un aréna régional à Mont-Joli, proposition de partenariat financier de la part de la Ville
7. Adoption des priorités du comité de sécurité publique 2018-2019 pour les services de la Sûreté du Québec

## **C. ADMINISTRATION**

8. Demandes de dons et commandites
9. Dépôt états financiers 2017 de la MRC
10. États financiers 2017 des TNO
11. Nomination des vérificateurs de la MRC et des TNO pour l'année 2018
12. Besoins en espaces de bureau
  - 12.1 Offre d'achat 1534, boul. Jacques-Cartier
  - 12.2 Règlement d'emprunt pour le projet d'achat et de rénovation d'un nouveau bâtiment administratif de la MRC
  - 12.3 Dépôt de projet et engagement de la MRC
13. Règlement RÉG319-2018 concernant la politique de gestion contractuelle de la MRC
14. Rencontre concernant l'utilisation des fonds éoliens de la MRC
15. Comité consultatif en développement rural
16. Code d'éthique et de déontologie des maires et mairesses
17. Sauvegarde des soins de santé et des services sociaux de Mont-Joli
18. Dépôt du rapport annuel 2017 du transport adapté et collectif

## **D. DIVERS**

- a) Réintégration du prolongement de l'autoroute 20 de Notre-Dame-des-neiges au Bic (Rimouski) dans le plan québécois des infrastructures-appui
- b) Nomination d'un procureur substitut à la cour municipale
- c) Stratégie jeunesse
- d) Demande au Ministère de la sécurité publique

## **E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

19. Dépôt du rapport annuel 2017 du CLD
20. Fonds de développement des territoires
  - 20.1 Stage de formation en France du CFP Mont-Joli Mitis
21. Projet éolien Lac Alfred
  - 21.1 Suivi
  - 21.2 Maintien investissements pour 2018
22. Projet éolien La Mitis
  - 22.1 Suivi
23. Plan de transport régional

## **F. HYGIÈNE DU MILIEU**

24. Rapport 2017 de l'Écocentre

## **G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### A. GESTION

#### 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2018

C.M. 18-04-076

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2018 tel que présenté.

#### Suivi

M. Marcel Moreau, directeur général, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018.

#### 4. Correspondance

M. Moreau fait lecture de la correspondance reçue. Le MAMOT accorde une aide financière de 111 236 \$ afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur notre territoire.

#### 5. Première période de questions

Aucune question.

### B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 6. Projet de construction d'un aréna régional à Mont-Joli, proposition de partenariat financier de la part de la Ville

C.M. 18-04-077

**CONSIDÉRANT QUE** le Stade du Centenaire de Mont-Joli doit être remplacé par un nouvel aréna répondant aux normes et standards d'aujourd'hui afin de mieux desservir la population mitissienne;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des maires de la MRC de La Mitis reconnaît que le futur aréna est un équipement régional nécessaire à l'ensemble de la population de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QU'**il en coûtera entre 9,5 M\$ à 10,5 M\$, en excluant les travaux de terrassement et de pavage, pour construire un nouvel aréna près de l'école secondaire du Mistral sur l'avenue Ross à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** les ordres de gouvernement fédéral et provincial s'engagent à verser la somme de 5,4 M\$ afin de construire le nouvel aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage dans un protocole à :

- reconnaître et promouvoir le nouvel aréna comme un équipement régional qui dessert l'ensemble de la population de la MRC de La Mitis;
- prendre la responsabilité de l'entretien, de l'opération et de la gestion du nouvel aréna sans demander d'aide financière supplémentaire aux municipalités membres de la MRC de La Mitis, outre celle déjà prévue dans *le règlement sur les équipements à caractère supralocal sur le territoire de la MRC de La Mitis et le mode de financement de ceux-ci*, règlement RÉG300-2015;
- s'assurer que le logo corporatif de la MRC de La Mitis soit associé à celui de la Ville de Mont-Joli dans toutes les communications officielles du nouvel aréna auprès de la population et des médias;
- s'assurer que le logo corporatif de la MRC de La Mitis soit associé à celui de la Ville de Mont-Joli à l'extérieur comme à l'intérieur du nouvel aréna; s'assurer d'exposer le drapeau de la MRC avec celui de la Ville à l'intérieur comme à l'extérieur du nouvel aréna;
- s'assurer d'afficher une enseigne à l'intérieur du bâtiment afin de promouvoir l'unité des municipalités de la MRC de La Mitis. L'enseigne doit inclure les noms des municipalités de la MRC;
- promouvoir les valeurs familiales de la MRC de La Mitis et de la Ville de Mont-Joli en aménageant une aire de jeu dans l'aire de restauration ou dans un endroit accessible aux jeunes familles. Cette aire de jeu destinée aux tout-petits sera nommée: *Coin des jeunes Mitissiens*;
- en cas de vente du nouvel aréna, la Ville de Mont-Joli s'engage à offrir à la MRC de La Mitis la possibilité d'égaliser toute offre qu'elle ait reçue moins la somme qu'elle aura versée par le biais de l'entente. S'il y a vente à une tierce partie, la Ville de Mont-Joli s'engage à rembourser en totalité la somme d'argent que la MRC aura versée dans le cadre de l'entente.

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'une telle ampleur accroît le pouvoir d'attractivité de l'ensemble de La Mitis et que l'accès à une infrastructure sportive et culturelle de cette envergure représente pour les 16 municipalités de notre MRC un atout majeur pour y attirer de nouveaux citoyens. La présence d'un tel équipement participe en somme à la vitalité et à l'essor de nos communautés tant sur les plans sportif, culturel que communautaire et vient appuyer nos efforts collectifs pour attirer de nouvelles familles.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil des maires accepte de verser un montant de 40 000 \$ annuellement à la Ville de Mont-Joli sur une période de 20 ans, et ce, suite à l'approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties;

- **D'**autoriser M. Bruno Paradis, préfet et M. Marcel Moreau, directeur général, à signer ledit protocole;
- **QUE** ce montant soit puisé à même le revenu de la contribution territoriale en provenance des projets éoliens régionaux.

**7. Adoption des priorités du comité de sécurité publique 2018-2019 pour les services de la Sûreté du Québec**

**C.M. 18-04-078**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une entente entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC de La Mitis pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit signifier ses priorités d'intervention pour la prochaine année.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les priorités suivantes du comité de sécurité publique pour l'année 2018-2019:

- Interventions contre les stupéfiants;
- Les passages pour piétons;
- La vitesse en zones urbaines.

**C. ADMINISTRATION**

**8. Demandes de dons et commandites**

**C.M. 18-04-079**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Michel Paris, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Organismes demandeurs</b>	<b>Raison de la demande</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant recommandé</b>
Maison des familles de La Mitis	La fête des familles	500 \$	500 \$
Maison des jeunes de Mont-Joli	Projet IMPACT	Plan de visibilité	500 \$
Développement Mitis	Défi Osentreprendre	420 \$	420 \$
CFA Mont-Joli	Gala Méritas	Non spécifié	250 \$
Fondation de l'école du Mistral	Gala Méritas (bourses de 25 \$)	Non spécifié	150 \$

École des Hauts Plateaux	Défi au Tour des jeunes 2018	500 \$	500 \$
--------------------------	------------------------------	--------	--------

**9. Dépôt états financiers 2017 de la MRC**

**C.M. 18-04-080** Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers de la MRC de La Mitis pour l'année 2017, tel que présentés par Mme Manon Albert de la firme Mallette.

**10. États financiers 2017 des TNO**

**C.M. 18-04-081** Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers des TNO de La Mitis pour l'année 2017, tel que présentés par Mme Manon Albert de la firme Mallette.

**11. Nomination des vérificateurs de la MRC et des TNO pour l'année 2018**

**C.M. 18-04-082** Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Ghislain Michaud et résolu à l'unanimité de nommer la firme Mallette à titre de vérificateur des états financiers de la MRC de La Mitis et des TNO de La Mitis pour l'année 2018. L'offre de services de la firme Mallette s'élève à 20 355.00 \$.

**12. Besoins en espaces de bureau**

Il est à noter que les points 12.1, 12.2 et 12.3 ont été adoptés pendant la période d'ajournement qui s'est tenue de 22 h 45 à 23 h 15.

**12.1 Offre d'achat du bâtiment situé au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli**

**C.M. 18-04-083** **CONSIDÉRANT** les besoins de la MRC en espace de bureaux pour loger l'ensemble des employés;

**CONSIDÉRANT QU'**idéalement les équipes de développement du territoire comme celle de la MRC, du CLD et de la SADC seraient logées à la même adresse, créant ainsi une forte synergie;

**CONSIDÉRANT QUE** trois projets ont été présentés aux membres du Conseil concernant différentes solutions pour pallier à ce manque d'espace. Le scénario 1 consiste à relocaliser des équipes, le 2<sup>e</sup> scénario serait de procéder à un agrandissement du bâtiment actuel tandis que le 3<sup>e</sup> scénario nécessite de faire l'achat d'un bâtiment au centre-ville de Mont-Joli et de faire les améliorations locatives qui s'imposent;

**CONSIDÉRANT QUE** le scénario 3 permettrait de rassembler toutes les équipes de la MRC sous un même toit;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce scénario, l'installation des locaux de la MRC au centre-ville de Mont-Joli contribuerait certainement à sa dynamisation;

**CONSIDÉRANT QU'**un programme de subvention existe pour ce genre de projet au niveau du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude d'avant-projet est terminée et que le bâtiment ne démontre aucune défectuosité majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévision du coût du projet s'élève à plus de 2 670 000 \$ incluant l'achat du bâtiment.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Maïté Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Moreau, directeur général, à déposer une offre d'achat à la firme Gotha Immobilier pour le bâtiment situé au 1534, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, pour un montant maximum de 600 000 \$. Le tout est conditionnel à l'obtention de la subvention du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1-projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire. Il est de plus convenu que la MRC s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**12.2 Règlement d'emprunt pour le projet d'achat et de rénovation d'un nouveau bâtiment administratif pour la MRC**

**C.M. 18-04-084**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la MRC en espace de bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de différents scénarios ont été étudiés;

**CONSIDÉRANT** l'engagement du conseil de la MRC de La Mitis pour l'achat d'un bâtiment, les améliorations locatives et les frais afférents, et ce, pour les bureaux administratifs de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné le 14 mars 2018, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé à la séance du 14 mars 2018.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Maïté Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement RÉG318-2018 relativement à un emprunt et une dépense de 2 654 850.00 \$ pour l'achat d'un bâtiment, les améliorations locatives et les frais afférents pour les bureaux administratifs de la MRC, et cela sur une période de 20 ans.

### **12.3 Dépôt de projet et engagement de la MRC**

**C.M. 18-04-085**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la MRC en espace de bureaux pour loger l'ensemble des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** le regroupement sous un même toit des organismes de développement du territoire comme celle de la MRC, du CLD et de la SADC serait un atout important pour l'essor de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** trois projets ont été présentés aux membres du Conseil concernant différentes solutions pour pallier à ce manque d'espace. Le scénario 1 consiste à relocaliser des équipes dans d'autres locaux, le 2<sup>e</sup> scénario serait de procéder à un agrandissement du bâtiment actuel et le 3<sup>e</sup> scénario nécessite de faire l'achat d'un bâtiment au centre-ville de Mont-Joli et de faire les améliorations locatives qui s'imposent;

**CONSIDÉRANT QUE** le scénario 3 permettrait de rassembler toutes les équipes de la MRC sous un même toit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation des locaux de la MRC au centre-ville de Mont-Joli contribuerait certainement à sa revitalisation;

**CONSIDÉRANT QU'**un programme de subvention existe pour ce genre de projet au niveau du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude d'avant-projet est terminée et que le bâtiment ne démontre aucune défectuosité majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévision du coût de projet s'élève à 2 654 850.00 \$ incluant l'achat du bâtiment.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis accepte le projet décrit ci-haut et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation et des coûts continus du projet.

### **13. Règlement RÉG319-2018 concernant la politique de gestion contractuelle de la MRC**

**C.M. 18-04-086**

**CONSIDÉRANT QU'**une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité régionale de comté de La Mitis, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la MRC étant cependant réputée être un tel règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais de moins de 50 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la MRC, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 50 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 936.0.13 du *Code municipal du Québec* la MRC de La Mitis peut déléguer le pouvoir de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection à un fonctionnaire lorsqu'un contrat doit être analysé par celui-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec* la MRC de La Mitis peut déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats à un fonctionnaire, au nom de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 21 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la MRC. Ces mesures incluent certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 50 000 \$, de délégation de pouvoir à un fonctionnaire, de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection et de déléguer le pouvoir à un fonctionnaire d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement RÈG319-2018 concernant la politique de gestion contractuelle de la MRC de La Mitis, tel que présenté.

#### **14. Rencontre concernant l'utilisation des fonds éoliens de la MRC**

M. Marcel Moreau propose qu'une réflexion soit amorcée et des décisions prises concernant l'utilisation des fonds éoliens de la MRC. Il est donc convenu qu'une rencontre à ce sujet se tiendra le 5 mai prochain.

#### **15. Comité consultatif en développement rural**

**C.M. 18-04-087**

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de nommer Mme Gitane Michaud, Mme Sonia Bérubé, M. Martin Reid et M. Jean-François Fortin représentants de la MRC pour le comité consultatif en développement rural.

**16. Code d'éthique et de déontologie des maires et mairesses**

M. Bruno Paradis fait la lecture du code d'éthique et de déontologie du Conseil des maires. Ce document fait mention des pratiques attendues des élus ainsi que leurs responsabilités envers les citoyens, les partenaires, les clients, leurs collègues élus, les employés et finalement l'organisation de la MRC, dont ils sont représentants.

Il est demandé par Mme Maïté Blanchette Vézina d'inclure à la fin du code d'éthique et de déontologie la mention suivante :

- La loyauté envers la municipalité locale pour l'élu sera toujours priorisée avant celle de la MRC en cas de conflit ou de mésentente entre les deux organisations.

**17. Sauvegarde des soins de santé et des services sociaux de Mont-Joli**

**C.M. 18-04-088**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs rumeurs circulent quant au niveau des services de santé dispensés sur le territoire de la MRC de La Mitis et tout particulièrement aux installations situées au 800, avenue du Sanatorium à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a déjà subi plusieurs coupures par le passé au niveau des services offerts à sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus sont sensibles aux inquiétudes de la population face à l'avenir des services de santé.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis mentionne au CISSS du Bas-Saint-Laurent sa grande inquiétude face à une éventuelle dégradation des soins de santé dispensés sur le territoire de la MRC.

**18. Dépôt du rapport annuel 2017 du transport adapté et collectif**

Dépôt du rapport annuel 2017 du transport adapté et collectif de La Mitis par M. Marcel Moreau.

**D. DIVERS**

a) **Réintégration du prolongement de l'autoroute 20 de Notre-Dame-des-Neiges au Bic (Rimouski) dans le plan québécois des infrastructures- appui**

C.M. 18-04-089

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a retiré, en 2015, du Plan québécois des infrastructures (PQI) le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-Des-Neiges et Le Bic (Rimouski);

**CONSIDÉRANT QUE** notre région attend depuis une quarantaine d'années le prolongement de l'autoroute 20 entre Rivière-du-Loup et Mont-Joli et que, pour le moment, un tronçon d'environ 50 km est toujours manquant;

**CONSIDÉRANT QUE** le non-parachèvement de ce tronçon a des impacts négatifs importants sur la fluidité du transport des personnes et des marchandises en matière de développement économique et qu'il contribue ainsi au sentiment d'éloignement vécu aussi bien pour la population du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'égard du reste du Québec que pour le reste du Québec à l'égard de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les données du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le débit journalier moyen annuel (DJMA) de la route 132 était en 2016 à 7 400 (Niveau « D ») et que selon les estimations du ministère, le niveau « E » devrait être atteint d'ici 2027 entre Saint-Fabien et Le Bic;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 132 est le seul lien existant entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski et que cette route provinciale demeure très exposée aux intempéries et représente un niveau de dangerosité important pour ses utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QU'**entre décembre 2017 et mars 2018, la route 132, seul tronçon routier entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic fut fermé à un minimum de cinq (5) reprises, et ce, pour un total de plus de cent (100) heures, isolant complètement le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie du reste du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux fermetures de la route 132 le 15 décembre 2017 (35 heures) et le 4 janvier 2018 (44 heures), l'approvisionnement en produit frais de base fut compromis dans plusieurs épiceries de la région, en plus des 500 000 litres de lait provenant des fermes laitières de la région qui ont dû être jetés, faute de pouvoir l'acheminer vers une usine;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de l'autoroute 20 augmenterait substantiellement le niveau de sécurité des citoyens et donnerait aux utilisateurs une alternative viable en cas de fermeture de la route 132;

**CONSIDÉRANT QUE** le futur développement de la région du Bas-Saint-Laurent repose sur plusieurs facteurs clés, dont la mise en place d'un lien routier fluide et sécuritaire.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité :

- **DE** demander au gouvernement du Québec, par l'entremise de Monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'intégrer à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures, dans les plus brefs délais, le projet visant à prolonger l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic (Rimouski);
- **QUE** la présente résolution soit également transmise, pour appui, à chacune des municipalités de la MRC.

**b) Nomination d'un procureur substitut à la cour municipale**

**C.M. 18-04-090**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a changé de procureur le 11 octobre 2017 afin de la représenter au niveau de la cour municipale commune par la résolution C.M. 17-10-203;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Avocats BSL présentement nommée est en conflit d'intérêts dans certains dossiers.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis retienne les services professionnels de Me Martin Vaillancourt, avocat, à titre de procureur substitut, afin d'assurer la poursuite des constats visés par l'entente avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de La Mitis, au taux de 175.00 \$ / heure.

**c) Stratégie jeunesse**

Mme Maïté Blanchette Vézina fait part du travail réalisé par Madame Marianne Théorêt Poupart sur les actions entreprises par le comité de stratégie jeunesse de La Mitis à ce jour. De plus, elle annonce le lancement d'une grande campagne de consultation des jeunes de 15 à 35 ans du territoire, bâtie autour du thème «Rêve ta Mitis».

Les élus sont invités à faire part de cette démarche auprès de leur population concernée afin que le plus grand nombre de jeunes possibles complètent le sondage.

**d) Demande au Ministère de sécurité publique concernant les amendes sur les routes numérotées**

**C.M. 18-04-091**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une cour municipale commune desservant l'ensemble du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2010 une entente est intervenue avec le ministère de la Sécurité publique afin que la cour municipale commune de la MRC de La Mitis entende certains

constats d'infractions délivrés au nom du Procureur général du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités assument un coût important pour les services de la Sûreté du Québec.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité de demander au ministère de la Sécurité publique qu'une partie des amendes sur les constats d'infractions délivrés sur les routes sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit redistribuée aux municipalités pour atténuer les coûts de contributions pour les services de la Sûreté du Québec.

**E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**19. Rapport annuel 2017 du CLD de La Mitis**

Dépôt du rapport annuel 2017 du CLD de La Mitis par M. Jean-Marie Thibeault et Mme Annick Marquis.

**20. Fonds de développement des territoires**

**20.1 Stage de formation en France du CFP Mont-Joli Mitis**

**C.M. 18-04-092**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête cadre avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'investir un montant de 4000.00 \$ à même le fonds de développement des territoires pour soutenir le stage de formation en France CFP Mont-Joli-Mitis.

**21. Projet éolien Lac Alfred**

**21.1 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien du Lac Alfred.

**21.2 Maintien investissements pour 2018**

**C.M. 18-04-093**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a investi un montant de

17 M en 2014 pour obtenir 2.5 % des actions dans le projet éolien du Lac Alfred;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats ont été décevants pour les années 2016 et 2017, ne rencontrant pas les prévisions et étant même déficitaires;

**CONSIDÉRANT QUE** beaucoup de travaux d'améliorations ont été réalisés dans le parc pendant ces mêmes années afin d'en améliorer le rendement;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu de ces travaux, le rendement devrait grandement s'améliorer en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois autres projets dans lesquels la MRC possède des investissements sont rentables au-delà des prévisions.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par Mme Maïté Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité que la MRC maintienne ses investissements dans le projet éolien du Lac Alfred.

Il est de plus résolu de demander au comité éolien de la MRC d'analyser l'opportunité d'acquérir de nouvelles parts dans le projet éolien du Lac Alfred advenant que l'un des copropriétaires actuels décidait de vendre une partie des siennes.

**22. Projet éolien La Mitis**

**22.1 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien de La Mitis qui a connu une très année en 2017.

**23. Plan de transport régional**

M. Marcel Moreau annonce que les représentants du collectif régional de développement et du Conseil régional de l'environnement terminent la présentation du projet de plan de transport régional.

La table des préfets du Bas-Saint-Laurent se réunira bientôt pour faire le point et de voir les suites à donner dans ce projet.

**F. HYGIÈNE DU MILIEU**

**24. Rapport 2017 de l'Écocentre**

Dépôt du rapport annuel 2017 de l'Écocentre par M. Marcel Moreau.

**G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**C.M. 18-04-094**

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'ajourner la réunion. Il est 22 h 45.

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Jean-François Fortin de procéder à la reprise de la réunion. Il est 23 h 15.

**H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**C.M. 18-04-095**

Il est proposé par M. Rodrigue Roy de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 23 h 25.

---

Bruno Paradis  
Préfet

---

Marcel Moreau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.